## **BULLETIN MUNICIPAL**

# **COMMUNE DE BOUY**



# HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Les lundis, jeudis de 16H à 19H Les mercredis de 13H30 à 15H

Courriel: <u>mairie.bouy@wanadoo.fr</u>

Tél. 03.26.66.13.89

Site internet : <u>www.mairie-bouy.fr</u>

Dépôt légal octobre 2022

EDITEUR: Commune de BOUY DIRECTEUR DE PUBLICATION: Thierry CHAPPAT – *Le MAIRE* REDACTEURS:

Dany LEMPEREUR – Adjointe au Maire Dominique GIRARD – Conseillère Municipale

### **FERMETURE SECRETARIAT:**



Du 22/10 au 04/11 Du 28/11 au 02/12 Du 19/12 au 20/01/2023

Durant ces périodes, une permanence sera assurée les lundis et jeudis de 18h à 19h sauf le 31/10

# **INFORMATIONS**

### INFORMATION RECENSEMENT



Le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ)informe que les journées défense et citoyenneté (JDC) ont repris en journée complète depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Et afin de pallier l'absentéisme lors des JDC, la chaîne du service national et de la jeunesse expérimente depuis peu l'envoi par SMS de rappels des convocations, quelques jours avant la date prévue. C'est pourquoi il sera demandé aux jeunes lors du recensement d'indiquer les informations relatives à leur numéro de téléphone portable et leur mail.

## **LAVAGE RESERVOIR**

La SAUR procèdera au lavage du réservoir de Bouy le jeudi 3 novembre. Il n'y aura pas de coupure, juste une légère baisse de pression.



## **CLUB CHAMPAGNE BASKET**

Chalons Agglo met à disposition un certain nombre de places pour assister aux matchs à Châlons en Champagne

Les personnes intéressées doivent se manifester rapidement en mairie.

lournée	Date	Horaire	Rencontre	Lieu
J5	Ven. 18/11	20h	Champagne Basket / Alliance Sport Alsace	Châlons
J6	Ven. 25/11	20h	Champagne Basket / Evreux	Châlons
J13	Mar. 27/12	20h	Champagne Basket / Saint-Vallier	Châlons
J17	Ven. 27/01	20h	Champagne Basket / Elan Chalon	Châlons
J21	Ven. 03/03	20h	Champagne Basket / Boulazac	Châlons
J26	Ven. 31/03	20h	Champagne Basket / La Rochelle	Châlons
J32	Ven. 28/04	20h	Champagne Basket / Nantes	Châlon



# A vos agendas

# **BALAYAGE DES RUES**



Le **balayage** des caniveaux s'effectuera le mercredi 26 octobre. Nous vous remercions d'éviter le stationnement le long des trottoirs. D'autre part, les habitants peuvent en profiter pour balayer leurs trottoirs et pousser les déchets dans le caniveau la veille du passage de l'entreprise



# 11 NOVEMBRE 2022 - COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918



Vous êtes cordialement invités aux cérémonies commémorant l'Armistice qui auront lieu

**vendredi 11 novembre 2022** avec le programme suivant :

09H50 : rassemblement sur la place du village.

10H00 : dépôt de gerbe au monument Henri Guillaumet.

10H15 : cérémonie du souvenir au cimetière.

11H00: apéritif d'honneur.





Si vous désirez participer à la vie de la commune Jeunes ou moins jeunes, n'hésitez pas à rejoindre le FRJEP en contactant M. GRUMILLIER 06.40.97.45.31



De nombreux lots à gagner :





One trottinette électrique



#### BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Souls les cartons de l'association sont acceptés

Renseignements et réservations au 06 40 97 45 31

**REPAS DES AINES** 





Le repas des Sages offert par la commune aux personnes âgées de 65 ans et plus se déroulera le 19 novembre.

Des invitations ont été distribuées aux personnes concernées afin de s'inscrire pour participer au repas.



### ATTENTION: POUR LES RETARDATAIRES, INSCRIVEZ VOUS AU PLUS VITE!

Si vous n'avez pas reçu votre invitation merci de prendre contact rapidement avec le secrétariat de mairie

Cette année, nos Sages de Bouy auront le plaisir de partager cette journée avec les employés communaux et les membres du conseil municipal, dans la joie et la bonne humeur autour d'un repas préparé par nos commerçants : « Chez Juju » et « Pâtisserie Fabien Guillaumet ».

# Dossier du mois

Le monoxyde de carbone (CO) est **un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel** qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé: bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

#### Dans quelles circonstances surviennent les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone résultent de plusieurs causes :

- ▶ Mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- ▶ Absence ou insuffisance de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- ▶ Défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
- Vétusté des appareils
- ▶ Usage inapproprié de certains appareils, conçus exclusivement pour une utilisation en extérieur ou en appoint (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes ..)
- Incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : foyer ouvert et chaudière).



On observe souvent, lors d'accidents, un cumul de ces causes.

De plus, des facteurs aggravants comme des conditions météorologiques particulières (tempête, brouillard dense, grand froid...) .entraînent une élévation des risques et ce, d'autant plus qu'elles peuvent s'accompagner de l'utilisation massive de chauffages de fortune (groupe électrogène, poêle à pétrole, brasero...).

Par ailleurs, des **intoxications collectives** sont observées chaque année dans des lieux publics : écoles, grandes surfaces, restaurants, églises, patinoires....

Tous les types d'appareils à combustion, quel que soit le combustible utilisé, constituent une source potentielle de monoxyde de carbone, en quantité variable selon la nature de ce combustible et la qualité de la combustion :

- les chaudières à bois, à charbon, à gaz, ou à fioul
- les chauffe-eau et chauffe-bain
- les inserts de cheminées, les poêles
- les chauffages mobiles d'appoint
- les cuisinières à bois, à charbon, ou à gaz
- ▶ les moteurs automobiles dans les garages
- ▶ les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- ▶ les appareils « de fortune » type brasero

### Quels sont les symptômes ?

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite :

En cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation spécialisée.

#### E Comment éviter les intoxications dans mon logement?

#### Avant chaque hiver :

▶ Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié :

chaudières

chauffe-eau et chauffe-bains

cheminées, inserts, poêles,

Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

#### Pendant tout l'hiver :

- Aérez votre logement
- ▶ Ne bouchez jamais les entrées d'air.
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabriquant. En période de grands froids:
- ▶ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service. En cas de coupures d'électricité :
- ▶ Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

En période de redoux si vous disposez d'un appareil dans lequel il est possible de laisser couver le feu (ex : poêle au charbon) :

Ne laissez pas couver le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

## Comment être alerté si j'ai du monoxyde de carbone dans mon logement ?

Il existe sur le marché français des détecteurs de monoxyde de carbone à fixer ou portables. L'avis de la Commission de la Sécurité des Consommateurs du 21 novembre 2013 relatif au niveau de sécurité apporté par les détecteurs autonomes avertisseurs de monoxyde de carbone indique que leur niveau de sécurité est trop souvent insuffisant. Si vous choisissez aujourd'hui d'équiper votre logement d'un détecteur, assurez-vous au préalable que le détecteur que vous avez choisi soit déclaré par le fabricant conforme à la norme européenne NF EN 50291 (cette mention doit figurer sur l'emballage du produit).

Lors de l'entretien annuel de votre chaudière, le professionnel qualifié qui intervient est tenu de mesurer le monoxyde de carbone pour s'assurer que votre installation n'émet pas de monoxyde de carbone.

Par ailleurs, si votre logement est également équipé de détecteurs avertisseurs autonomes de fumées (DAAF), attention à ne pas confondre leurs alarmes. Les comportements à adopter en réaction du déclenchement de l'alarme d'un DAAF (ne pas sortir de chez soi, calfeutrer les portes, se mettre à côté de la fenêtre et attendre les secours) sont à l'inverse de ceux à adopter si l'alarme d'un détecteur de CO se déclenche (ouvrir les fenêtres et sortir du logement).

#### Que faire si je pense avoir une installation de chauffage dangereuse qui pourrait émettre du monoxyde de carbone ?

Les professionnels qualifiés plombiers-chauffagistes et ramoneurs sont en mesure d'effectuer le diagnostic de votre installation.

Par ailleurs, s'il s'agit d'une installation intérieure au gaz de plus de 15 ans, il existe également dans votre région des diagnostiqueurs certifiés qui réalisent un état des installations à l'occasion de la vente d'un logement. Ces professionnels peuvent établir un diagnostic de votre installation.





